

07.01.2013 - 10:36 Uhr

Conférence de presse annuelle de l'USS Des revenus équitables pour les salarié(e)s ordinaires - NON aux cadeaux fiscaux pour les riches, sur le dos de l'AVS !

Bern (ots) -

En 2013 aussi, l'évolution des salaires et des rentes se trouvera au tout premier rang dans l'agenda politique de l'Union syndicale suisse (USS). L'initiative sur les salaires minimums, qui sera débattue au Parlement, demande l'introduction d'un salaire minimum légal de 4 000 francs pour un emploi à plein temps, ainsi que l'encouragement des conventions collectives de travail par la Confédération. Un tel salaire minimum est cruellement nécessaire : 430 000 personnes environ touchent, pour un emploi à plein temps, un bas salaire, comme il convient de le qualifier, inférieur à 4 000 francs par mois et environ 140 000 d'entre elles sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité ! La promesse selon laquelle quiconque a fait un apprentissage (CFC) doit pouvoir vivre de son salaire et fonder une famille n'est donc pas tenue.

Alors que les salarié(e)s titulaires d'un CFC ont subi une baisse de leurs salaires réels entre 2002 et 2010, les salaires réels des cadres ont augmenté de plus de 12 %. Et les actionnaires, eux aussi, ont pu profiter ces dernières années de milliards de francs de cadeaux fiscaux. Un salaire minimum légal de 4 000 est synonyme d'une plus grande justice en matière de salaires, ainsi que l'a souligné devant les médias Paul Rechsteiner, le président de l'USS.

Halte au pillage de l'AVS ! Pendant le débat sur la prévoyance vieillesse, l'USS combattra toute tentative de dénigrer et d'affaiblir le 1er pilier, c'est-à-dire l'AVS. Pas question de priver cette dernière de l'argent qui lui revient. Aujourd'hui, le produit des impôts sur le tabac et sur l'alcool finit dans la caisse de la Confédération, et non dans celle de l'AVS. Et il y est déduit de la contribution de la Confédération à cette dernière qui se voit ainsi privée de 2,5 milliards de francs. Si l'AVS n'était pas privée de cet argent, elle aurait chaque année en tout 3 milliards en plus qu'actuellement, comme l'a montré Daniel Lampart, l'économiste en chef de l'USS. Mais en lieu et place de cela, cet argent sert à financer les cadeaux fiscaux offerts aux classes supérieures et aux entreprises. Cela doit changer.

Il faut aussi compenser les 300 à 400 millions de francs de recettes perdues par l'AVS à cause de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, car les propriétaires d'entreprises préfèrent se verser des dividendes, qui ne sont pas soumis aux cotisations de l'AVS, plutôt que des salaires qui, eux, le sont. En outre, le Parlement fédéral doit refuser le projet du Conseil fédéral, selon lequel les intérêts de la dette de l'AI à l'égard de l'AVS ne seraient plus que de 1 au lieu de 2 %, soit une perte de 150 millions pour l'AVS.

« Les milieux qui font semblant de se préoccuper des finances de l'AVS feraient mieux de protéger cette dernière contre les pillages dont elle fait l'objet depuis des années et des années », a encore précisé Paul Rechsteiner. Que l'AVS dispose ou non de suffisamment d'argent pour relever les défis à venir est d'abord une question de volonté politique. Pays parmi les plus riches de la planète, la Suisse dispose des ressources nécessaires.

Des rentes meilleures grâce à AVSplus Plutôt que d'être démantelée, l'AVS a besoin d'être améliorée. Il est urgent d'augmenter ses rentes, car aujourd'hui, nombre de retraité(e)s ne sont plus en mesure de « maintenir de manière appropriée (leur) niveau de vie antérieur », comme le prescrit la Constitution fédérale. L'AVS est le pilier de la prévoyance vieillesse le plus efficace et le plus stable, ainsi que l'a rappelé Doris Bianchi, responsable à l'USS de la sécurité sociale. C'est pour cela que l'USS veut la développer. Au printemps prochain, elle commencera donc à récolter des signatures pour son initiative populaire AVSplus. Le but visé est de garantir un supplément de 10 % sur toutes les rentes vieillesse de l'AVS.

<http://www.uss.ch/themes/politique-syndicale/suisse/article/details/pour-une-repartition-plus-juste-des-revenus-et-des-rentes-meilleures-1/>

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, et
Doris Bianchi (076 564 67 67), secrétaire dirigeante chargée de la sécurité sociale à l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.